

Philippe Madelin
Rue89

L'Agence France Presse et la Voix de la France **Point de vue**

Christine Albanel nous la rejoue dans le registre « La voix de la France ». Emboitant le pas du Président Sarkozy et de l'UMP Frédéric Lefebvre, elle accuse l'Agence France Presse de censurer les communiqués politiques. Et la voilà qui déclare dans *Le Journal du Dimanche* :

"Afin de couper court à la polémique, je me demande s'il ne serait pas envisageable que l'AFP mette à disposition de ses abonnés l'ensemble des communiqués de presse des partis".

Par une telle déclaration elle prétend que c'est au pouvoir politique de définir les missions de l'Agence France Presse, alors que cette entité est une entreprise de droit privé.

Il faut dire que l'Agence a toujours souffert de ce complexe. Quelques éléments objectifs doivent être rappelés pour corriger le tropisme qui trouble l'image de l'Agence.

Quand j'y ai travaillé en Afrique, il y a bien longtemps, alors que le Général De Gaulle venait de reprendre le pouvoir, il était entendu que l'Agence se devait de porter la parole française dans tous les journaux du monde. Par parole française, entendez parole gouvernementale malgré un statut d'autonomie défini par la loi le 10 janvier 1957.

C'était alors la conception qui prévalait pour cet outil, lequel avait pour vocation d'être une sorte de prolongement du gouvernement et du Quai d'Orsay.

D'ailleurs, nombre de chefs de postes, à commencer par le mien, émargeaient d'une façon plus ou moins officielle aux services français de renseignement, aux côtés d'autres agences dites multinationales enracinées en France comme l'ORSTOM (Office pour la recherche scientifique Outre-mer) ou Air France.

Dans le monde, des dizaines d'agences nationales ont été créées sur ce modèle. À commencer par l'Agence soviétique Tass. Issue de la nationalisation de l'Agence Havas en 1944, l'Agence France Presse ne devait être qu'un organe de gouvernement, un relais du pouvoir. Les journalistes jouaient à être indépendants. Ils ne l'étaient pas. Les mauvaises têtes étaient écartées sans le moindre égard.

En vérité, bien loin de la « rupture », le pouvoir actuel renoue avec les pires pratiques des gouvernements français d'inspiration gaulliste, lesquels ont démontré qu'ils ne comprenaient rien au rôle de la presse, qu'ils considéraient comme une simple courroie de transmission pour le discours officiel.

Ah, quelle époque ! C'était le temps où sur le bureau du Directeur de l'Information de TF1 - je l'ai vu de mes yeux sur le bureau d'Henri Marque - trônait le téléphone assurant la liaison directe avec le Ministre de l'Information, auquel il communiquait le sommaire du journal avant sa diffusion. C'était le temps où le Ministre de l'Intérieur menaçait d'un procès en diffamation la radio *Europe 1*, parce que la station avait l'intention d'évoquer la maladie du Président Georges Pompidou, alors au dernier stade de l'agonie. Ce ministre était Jacques Chirac. C'était le temps où la sociologue québécoise Denise Bombardier consacrait sa thèse de doctorat de sociologie à « La Voix de la France », dénonçant la confusion entre les intérêts du pouvoir et la télévision naissante, encore considérée comme un moyen de pure propagande.

Face à la concurrence acharnée des agences de presse anglo-saxonnes, l'Agence France Presse a failli mourir faute d'une crédibilité propre, les abonnements émanant des journaux étrangers s'effondraient.

Avec l'Agence France Presse, le gouvernement croit disposer d'un moyen de pression décisif, en oubliant que l'Etat n'est plus depuis longtemps l'actionnaire majoritaire, et que, en outre, une série de structures assurent en principe à l'Agence une totale indépendance éditoriale.

Il est vrai que la puissance publique, à travers les abonnements conclus par les ministères et les administrations, demeure le principal client de l'Agence, qu'elle contrôle de facto en

déterminant le montant de ses abonnements. Le Président et ses affidés peuvent donc croire que l'Agence est « leur » chose, qu'ils peuvent la manipuler comme ils l'entendent.

Depuis maintenant cinquante ans, à la suite de l'inoubliable Jean Marin, ce héros authentique de la résistance qui a présidé aux destinées de l'AFP pendant vingt-trois ans, les responsables de l'Agence, et maintenant ses journalistes mènent un combat sans trêve afin d'assurer la survie de l'institution, afin d'éviter sa « provincialisation », une réduction au seul territoire français de son audience, de son aura, de ses clients. Un combat en partie réussi : l'Agence diffuse ses informations en six langues, elle dispose de 110 bureaux dans le monde, et compte des clients majeurs dans 165 pays.

Malheureusement l'autonomie financière par rapport au financement public n'est pas encore assez large pour que l'indépendance de l'Agence soit vraiment assurée.

Le registre de réflexion est celui des bonnes pratiques commerciales, d'une utilisation opportune d'un outils majeur permettant d'assurer la présence de la francophonie dans le monde. Ravaler l'Agence France Presse au rôle de simple vecteur de transmission pour les « communiqués » des partis politiques, c'est-à-dire de l'UMP, serait le plus sûr moyen de marginaliser et détruire définitivement l'AFP.

Réactions

<http://jacquethomet.unblog.fr/>

12 mai 2008

Pour avoir travaillé à l'AFP pendant 32 ans comme journaliste, je suis scandalisé par la campagne du pouvoir contre l'Agence, accusée de « censure » par Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP. Recevant mercredi les députés UMP pour son premier anniversaire à l'Elysée, Nicolas Sarkozy avait pour sa part accusé la presse de ne pas avoir suffisamment relayé la condamnation de Ségolène Royal dans l'affaire de ses ex-collaboratrices.

Le président avait cité L'Express, Marianne, Le Parisien, l'AFP et le Journal du Dimanche.

Le 1er mai, Frédéric Lefebvre avait écrit au PDG de l'AFP pour se plaindre que l'agence n'ait pas traité un communiqué dans lequel il attaquait le PS et Ségolène Royal. Le PDG de l'Agence France-Presse, Pierre Louette, a déclaré vendredi que l'AFP n'avait pas vocation à « devenir une machine à diffuser des communiqués », et souligné que « la vigueur des attaques venues de la gauche, hier, avec Mme Royal, ou de la droite aujourd'hui, sont le meilleur indicateur externe de notre neutralité et absence de parti pris ». L'intersyndicale de l'AFP a qualifié « d'inadmissibles » les propos du porte-parole UMP.

Visiblement peu eu fait du travail d'agencier, Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, a proposé hier, dans le Journal du Dimanche, que « l'AFP mette à disposition de ses abonnés l'ensemble des communiqués de presse des partis et des organisations syndicales sur un espace spécifique ».

Il faut savoir que l'AFP est assaillie de centaines de communiqués et courriels chaque jour. Ils viennent de tous les bords : partis politiques, syndicats, patronat, entreprises, avocats, procureurs, pouvoirs publics, parlementaires, élus locaux, etc. Dans cette masse, les journalistes ne retiennent en principe que ceux qui apportent une information nouvelle, pour en tirer les principaux points. Dans l'affaire Ségolène Royal, un communiqué de l'UMP avait déjà été publié, et l'AFP n'a pas jugé utile de diffuser un nouveau texte redondant.

Les politiques de toute obéissance ont tendance à exiger que leurs « dépêches », qu'ils baptisent souvent ainsi, soient reprises par l'AFP. Dans mon dernier livre : « AFP- Les soldats de l'Information » (Hugo Doc), je relate ainsi l'insistance du député PS Arnaud Montebourg auprès de la journaliste de l'AFP Sylvie Maligorne, pendant la campagne présidentielle, pour qu'elle diffuse sa réaction à un discours de Ségolène Royal. Elle avait refusé, en soulignant que ce texte n'apportait rien puisqu'il était le porte-parole de la candidate. Il n'avait pas déclenché de scandale.

A l'inverse, il arrive que les politiques provoquent une polémique quand on cite une de leurs déclarations qu'ils auraient préféré ne pas voir publiée ! Ce fut le cas, cité dans mon livre, de Lionel Jospin, alors Premier ministre, en 2002. Il avait fait une déclaration explosive sur l'échec de la gauche aux municipales pendant un voyage à Rio de Janeiro. La même Sylvie Maligorne avait évidemment envoyé une dépêche sur ce commentaire. Jospin l'avait alors agressée verbalement dans le Concorde au retour vers Paris...

JONCOURS
20H43 12/05/2008

Albanel aux ordres, elle aussi, comme Lefebvre, comment peut-on oser faire une telle proposition en France ? On revient 50 ans en arrière !!! Y en a marre, Sarkozy veut la presse aux ordres, à ses ordres ; jusqu'ici, il y arrivait par ses relations avec les patrons de presse, par la fascination qu'il exerçait sur beaucoup de journalistes, comme cela ne marche plus, il lui faut recourir aux bons vieux moyens, contrôler enfin l'information, en bombardant des pseudo-communiqués de presse pour matraquer les infos qu'il veut : ce président est irrespectueux de ses concitoyens, on n'est ni sous la royauté absolue ni en régime soviétique avec l'agence Tass. INACCEPTABLE

comme est inacceptable de mettre dehors ou de pousser dehors des journalistes comme Ginestar ou Espérandieu.

Tinhinane | Médiatrice scientifique
19H17 12/05/2008

Madame la ministre de la culture devrait d'abord s'évertuer à donner de bons exemples dans sa gouvernance du ministère qu'il lui est confié et qu'elle démantèle sans un angström de réflexion mais avec une courte, très courte vue, pire absence gravissime de projet culturel. Si elle veut être visible aux fenêtres médiatiques, elle n'a pas intérêt à remplacer l'information par du bruit, un tintamarre qui couvrirait la voix des « troubadours » et puisqu'elle se dit sensible à l'audibilité des partis et des syndicats rien ne l'empêche de leur créer un espace au sein de son ministère. Elle pourrait par exemple agir de sorte qu'au sein des établissements qui dépendent du ministère de la culture, les directions de la communication ne soient pas le passage obligé des journalistes et des chercheurs. Que les procès verbaux des conseils d'administrations, des CTPM, des CE etc. soient mis en ligne non pas sur les intranets mais sur les sites des établissements, ainsi les citoyens, les journalistes, les chercheurs, les cabinets d'audit et d'expertise indépendants pourront y accéder sans montrer pattes-blanches et sans soumettre à la validation leurs rapports. Et si elle veut vraiment la transparence elle n'a qu'à ouvrir son conseil d'administration à la presse qui pourrait ainsi se faire une idée de sa stratégie et de son action sans passer par les communiqués aseptisés de son cabinet.

Bon Scott
17H53 12/05/2008

Mis en examen ou condamné :

L'un des trois porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre, a été chargé par Nicolas Sarkozy de donner de la voix dès que possible sur tous les sujets susceptibles d'embarrasser la gauche, et le député des Hauts de Seine ne se fait pas prier. Il a ainsi accusé la presse et l'AFP de ne pas avoir relayé la condamnation par la justice de Ségolène Royal aux dépens de ses anciennes collaboratrices.

Mais dans ces attaques, on n'entend point le deuxième porte-parole de l'UMP, Dominique Paillé, par ailleurs conseiller à l'Élysée. Le mouvement se garde bien de rappeler que ce dernier a lui aussi été condamné, dans diverses procédures. La justice lui a infligé dix mois de prison avec sursis et 30 000 € d'amendes pour abus de confiance, une condamnation concernant des détournements effectués à l'encontre de l'association "Appel Europe" qu'il avait créée avec des laboratoires pharmaceutiques, comme Bakchich l'avait rappelé en son temps. Et Paillé, alors attaqué par un collaborateur, avait été également condamné par les prud'hommes, et n'avait pas fait appel.

Voilà pourquoi Paillé se garde bien d'en rajouter...
bakchich.info

Manuel AESCHLIMANN UMP (Maire d'Asnières-sur-Seine - Député des Hauts-de-Seine - Maître de conférences à l'IEP de Paris)

a été mis en examen, à sa demande, en juin 2006 pour "complicité de favoritisme dans l'attribution d'un marché public" dans la commune d'Asnières sur Seine.

Charles CECCALDI-RAYNAUD (ex sénateur maire de Puteaux - Conseiller général (UMP) des Hauts-de-Seine - Adjoint au maire de Puteaux (92) - Président du Sicudéf -

a été mis en examen pour "favoritisme, recel d'abus de biens sociaux et corruption passive", dans le cadre d'une instruction portant sur l'acquisition du marché public du chauffage du quartier d'affaire de la Défense en 2002

Jacques CHIRAC (membre de droit du Conseil Constitutionnel, ex-président des Français, Maire de Paris, président du RPR)

a été entendu comme témoin assisté sur les emplois fictifs du RPR par le juge Alain Philibeaux, chargé d'instruire le seul cas Chirac dans cette affaire d'emplois fictifs à la Mairie de Paris.

Jacques CHIRAC (membre de droit du Conseil Constitutionnel, ex-président des Français, Maire de Paris, président du RPR)

a été mis en examen pour détournement de fonds publics et emploi fictif dans l'affaire des chargés de mission de la Mairie de Paris par la Juge Xavière Siméoni (ont également été mis en examen Michel Roussin, Robert Pandraud, Rémy Chardon et Daniel Naftalski).

Pierre FALCONE (homme d'affaires spécialisé dans le matériel de guerre - marchand d'armes - ambassadeur angolais à l'UNESCO) trois ans de prison ferme dont deux avec sursis et 375.000 euros d'amende requis par le Procureur de la 12ème chambre du Tribunal Correctionnel de Paris accusé d'être l'intermédiaire des commissions occultes versées à Pierre Philippe PASQUA au préjudice de la SOFREMI, organisme de vente d'armes dépendant du ministère de l'intérieur dont le ministre était Charles PASQUA à l'époque (1993-1995).

Thierry GAUBERT (chargé de la communication de Nicolas Sarkozy jusqu'au milieu des années 90 - Nommé auprès du directoire de la Caisse nationale des Caisses d'épargne CNCE (surnommé "Sarkoland") - il est frère de Patrick GAUBERT, président de la LICRA et député UMP),

a été récemment mis en examen, notamment pour abus de biens sociaux et escroquerie dans une affaire immobilière concernant la collecte et l'utilisation des fonds du 1% logement dans les Hauts-de-Seine dans les années 80 et 90 et soupçonné d'avoir illégalement collecté 23,5 millions d'euros dans des ministères pour le logement des fonctionnaires en 92.

L'association "Habitation pour tous" est aussi soupçonnée d'avoir consenti aux dirigeants un train de vie élevé et sans rapport, ni avec sa taille, ni avec sa vocation non lucrative", expliquait l'IGF, stigmatisant "une pratique active de distribution de cadeaux" à des interlocuteurs dans les ministères approchés pour la collecte des fonds

Denis GAUTIER-SAUVAGNAC (énarque, UMP, ex-PDG de la banque Kleinwort Benson France, ex- directeur de cabinet de François Guillaume, ministre de l'Agriculture, inspecteur général des Finances, aujourd'hui président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) et numéro deux du Medef, époux de l'épicière Fauchon de Villeplée et pour finir président de l'Unedic)

La cellule anti-blanchiment du ministère des finances a transmis au Parquet qui a lancé une enquête préliminaire. Ce n'est pas 5,6 mais près de 17 millions d'euros que Denis Gauthier-Sauvagnac aurait finalement tiré en liquide sur trois compte en banque de l'UIMM, entre 2000 et 2007. L'enquête avait débuté chez "TRACFIN" depuis 2004 ! Mais d'où viennent ces rentrées d'argent et a qui est destiné ainsi le CASH sorti régulièrement des banques de l'UIMM ?

Nous savons maintenant que cette caisse noire serait de plus de 600 millions d'euros, pour qui, pour quoi ?

Jean HAMON (promoteur immobilier - mécène)

a été mis en examen par la cour d'appel de Versailles dans l'affaire du syndicat mixte de l'Île-Saint-Germain pour la création de la fondation d'art contemporain Hamon avec André SANTINI député maire de Issy les Moulineaux.

Charles PASQUA (Sénateur apparenté UMP des Hauts de Seine de puis 2004, ancien députés des HdS, ancien député européen, ancien ministre de l'intérieur, ancien conseiller régional d'île de France, ancien conseiller municipal de Neuilly sur seine, ancien président du conseil général et du syndicat mixte des Hauts de Seine)

a été mis en examen par la cour d'appel de Versailles dans l'affaire du syndicat mixte de l'Île-Saint-Germain pour la création de la fondation d'art contemporain Hamon avec André SANTINI député maire de Issy les Moulineaux.

Charles PASQUA (Sénateur apparenté UMP des Hauts de Seine de puis 2004, ancien députés des HdS, ancien député européen, ancien ministre de l'intérieur, ancien conseiller régional d'île de France, ancien conseiller municipal de Neuilly sur seine, ancien président du conseil général et du syndicat mixte des Hauts de Seine)

Comparaissait le 5 Novembre 2007 devant le Tribunal Correctionnel de Paris pour être jugé sur "le financement illégal de sa campagne" , "abus de confiance" et "faux et usage de faux" aux élections européennes de 1999.

Charles PASQUA

Dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis ont été requis lundi contre l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua jugé pour financement illégal de sa campagne des élections européennes de 1999, lundi devant le tribunal correctionnel de Paris.

Pierre Philippe PASQUA (homme d'affaires et fils de Charles PASQUA) deux ans de prison ferme dont un avec sursis et 300.000 euros d'amende requis par le Procureur de la 12ème chambre du Tribunal Correctionnel de Paris accusé d'avoir empoché (1,5 million d'euros) de commissions occultes au préjudice de la SOFREMI, organisme de vente d'armes dépendant du ministère de l'intérieur dont le ministre était Charles PASQUA à l'époque (1993-1995).

Jean-Charles MARCHIANI (ancien préfet du Var) même affaire que Pierre Philippe PASQUA/SOFREMI du 22 Octobre 2007

André SANTINI (secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique - Maire d'Issy les Moulineaux - Député des Hauts-de-Seine - Membre de la commission des affaires culturelles - Président du Comité de bassin Seine Normandie -

Président du Syndicat des eaux d'Île-de-France - Maître de conférences)

La cour d'appel de Versailles a confirmé la mise en examen de Mr André SANTINI dans le cadre de la création de la Fondation Hamon (syndicat mixte de l'Île-Saint-Germain pour la

création de la fondation d'art contemporain Hamon) après sa mise en examen du 30 mai 2006 pour "prise illégale d'intérêt", "faux et usage de faux" et "détournement de fonds publics".

Une requête en annulation de procédure déposée par Mr André SANTINI a été rejetée.

20 février 2008

André SANTINI (secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique - Maire d'Issy les Moulineaux - Député des Hauts-de-Seine - Membre de la commission des affaires culturelles - Président du Comité de bassin Seine Normandie -

Président du Syndicat des eaux d'Île-de-France - Maître de conférences)

La cour de cassation a confirmé la mise en examen de Mr André SANTINI dans le cadre de la création de la Fondation Hamon (syndicat mixte de l'Île-Saint-Germain pour la création de la fondation d'art contemporain Hamon) après sa mise en examen du 26 Septembre 2007 par la cour d'appel pour "prise illégale d'intérêt", "faux et usage de faux" et "détournement de fonds publics".

Dominique de VILLEPIN (énarque, ex-premier ministre de Chirac, ex-ministre des affaires étrangères),

a été mis en examen pour "complicité de dénonciation calomnieuse, recel de vol, recel d'abus de confiance et complicité d'usage de faux" au sujet de l'affaire Clearstream.

Dominique de VILLEPIN (énarque, ex-premier ministre de Chirac, ex-ministre des affaires étrangères),

a été mis en examen fin juillet, est entendu une nouvelle fois le 29 Novembre 2007 dans l'affaire "CLEARSTREAM".

Affaire concernant les listings d'un organisme de compensation internationale de transfert d'argent dans lesquels certains nom auraient été ajouté.

Certains disent qu'il s'agit de retrouver les bénéficiaires des commissions illégales de l'affaire des "frégates de Taiwan", nous disons que cette affaire concerne en réalité les bénéficiaires très nombreux de l'affaire du "PETROLE en FEU" (un total de plus de 2000 milliards de dollars détournés - Il n'y a pas d'erreur sur ce chiffre, même si c'est ce que vous pouvez croire, et cela correspond à peu près à la dette totale de la France)

Patrick BALKANI (Maire de Levallois-Perret - député UMP des Hauts de Seine)

a été condamné à 200.000 Frs d'amende plus quinze mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité pour avoir rémunéré des employés municipaux qui en fait s'occupaient de sa résidence secondaire et de son appartement de Levallois-Perret (voir lettre B)

Nous apprenons également que la ville de Levallois-Perret (92) pulvérise le record d'endettement avec 4.292 euros par habitant (selon une étude du mensuel Capital).

Alain CARIGNON (ministre de la communication - maire de Grenoble)

a été condamné par un arrêt définitif de la Cour d'Appel de Lyon à 5 ans de prison (dont 1 an avec sursis), 5 ans d'inéligibilité, et 400.000 Francs d'amende pour abus de bien sociaux, corruption et subordination de témoins (enrichissement personnel et détournement de 2.900.000 euros. Il a été libéré en mai 1998 (voir détails chronologiques)

Renaud DONNEDIEU de VABRES (ministre de la Culture et de la Communication - maître des requêtes du Conseil d'État - Porte parole de l'UMP)

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné le porte-parole de l'UMP Renaud Donnedieu de Vabres à 15.000 euros d'amende pour blanchiment d'argent dans le cadre du procès du financement occulte de l'ancien Parti républicain (affaire Fondo). L'ex-président du PR François Léotard a écopé de dix mois avec sursis pour blanchiment et financement illégal de parti politique.

François LEOTARD (Député du var - Maire de Fréjus - Président du PR - Président de l'UDF - ministre de la Culture et de la Communication - Conseiller régional PACA - Enarque)

Le Tribunal correctionnel de Paris a condamné l'ex-président du PR François Léotard à écopé de dix mois avec sursis pour blanchiment et financement illégal de parti politique (affaire Fondo). Le porte-parole de l'UMP Renaud Donnedieu de Vabres à écopé de 15.000 euros d'amende pour blanchiment d'argent dans le cadre du procès du financement occulte de l'ancien Parti républicain.

Didier SCHULLER (Ancien chef de l'opposition municipale à Clichy-la-Garenne, ancien conseiller général des Hauts-de-Seine et conseiller régional d'Île-de-France)

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Didier SCHULLER. Il avait été condamné pour avoir fait financer illégalement par des entreprises sa campagne politique à Clichy au début des années 1990.

En octobre 2005 il a aussi été condamné par le Tribunal de Créteil à cinq ans de prison dont deux ferme.

Pour ceux que cela intéresse, il y a un poste à pourvoir au sein de l'UMP, pour faire du copier/coller sur les politiques UMP condamnés ...

Je n'ai pas entendu le "parasite de la République" J.P.Raffarin demander leur démission ?!
C'est la poêle qui se moque du chaudron !!!

adaunis | Artiste en pintouille, scribouille et re...
15H03 12/05/2008

Il fallait à coup sûr penser à "l'intelligence" politicienne (heu, je rigole) d'Albanel quand elle s'exprime au sujet de l'AFP pour imaginer ce titre croustillant: "comme un parfum de "Voix de la France" !

Ainsi que l'explique intelligemment Philippe Madelin, en exposant les tenants et aboutissants, l'historique de cette agence, les contingences financières et quelques anecdotes piquantes (celle de Chichi), sa conclusion en est parfaitement claire.

Mais au delà de ça, je me pose la question sur le cas Albanel.

"Sauvée des eaux" après les dernières élections qui promettaient un remaniement ministériel plus intense, je m'étonnerai toujours de voir cette ancienne "guide", pardon, "administratrice", de "Versailles", au ministère de la Culture !

Lors des récents "Molière", elle m'apparaissait pathétique, bientôt arrive Cannes, et cette femme montera les "marches"; car cette femme est l'ambassadrice de la culture Française.

Je sais, on a échappé à Clavier, Bigard, ou Steevy, me direz vous !

Plus sérieusement à Georges-Marc Benamou probablement, s'il s'était rallié plus tôt au "Starkosisme".

Enfin, entendre Albanel avoir un avis, parler de création, de culture, et s'exprimer à contre voie, sur l'agence AFP, me laisse coi !

Pauvre France qu'on nous présente !

Plus personne n'a honte, ni ne s'étonne ?